

Droit de vote des étrangers



La participation et la représentation politique des citoyens d'origine étrangère en Europe

Dr Daniela Vintila (CEDEM, Université de Liège)

Daniela.Vintila@uliege.be

Conférence de IWEPS

Les migrations internationales : discours, perceptions et réalité des faits

Namur, 2018

❑ Deux dimensions :

- Le droit d'être électeur : le droit de vote
- Le droit d'être éligible : le droit de se présenter comme candidat(e) aux élections

❑ Deux principaux critères d'attribution des droits électoraux :

- Résidence légale (sans avoir acquis la nationalité)
- Acquisition de la citoyenneté, le processus de naturalisation

❑ Le critère de la résidence légale (pour les étrangers qui n'ont pas acquis la nationalité) :

- Différences importantes entre les étrangers européens (UE) et non-européens (pays tiers)

❑ Le Traité de Maastricht (le statut de citoyenneté européenne):

- Les citoyens européens qui résident dans un Etat membre de l'UE dont ils n'ont pas la nationalité ont le droit d'être électeurs et éligibles pour les élections européennes (Parlement européen) et locales dans leur pays de résidence
- Reconnaissance des droits électoraux dans tous les Etats membres
- Condition pour voter ou pour s'inscrire sur le registre électoral du pays de résidence:
 - Inscription automatique (généralement sur la base des registres de la population);
 - Inscription volontaire et proactive (demande d'inscription soumise aux autorités du pays d'accueil)



Le critère de la résidence: le cas des étrangers non-européens (non-UE)

❑ **La décision d'attribution des droits électoraux aux étrangers non-européens dépend exclusivement de leur pays d'accueil :**

- **1970-1980:** Royaume-Uni (1972), Suède (1975), Danemark (1977, 1981), Portugal (1970), Finlande (1981, 1991), Irlande (1983), Pays-Bas (1985), etc.
- **Les années 2000:** Slovaquie, Slovénie et Lituanie (2002), Luxembourg (2003), Belgique (2004), etc.



❑ **Limites :** dans la plupart des cas...

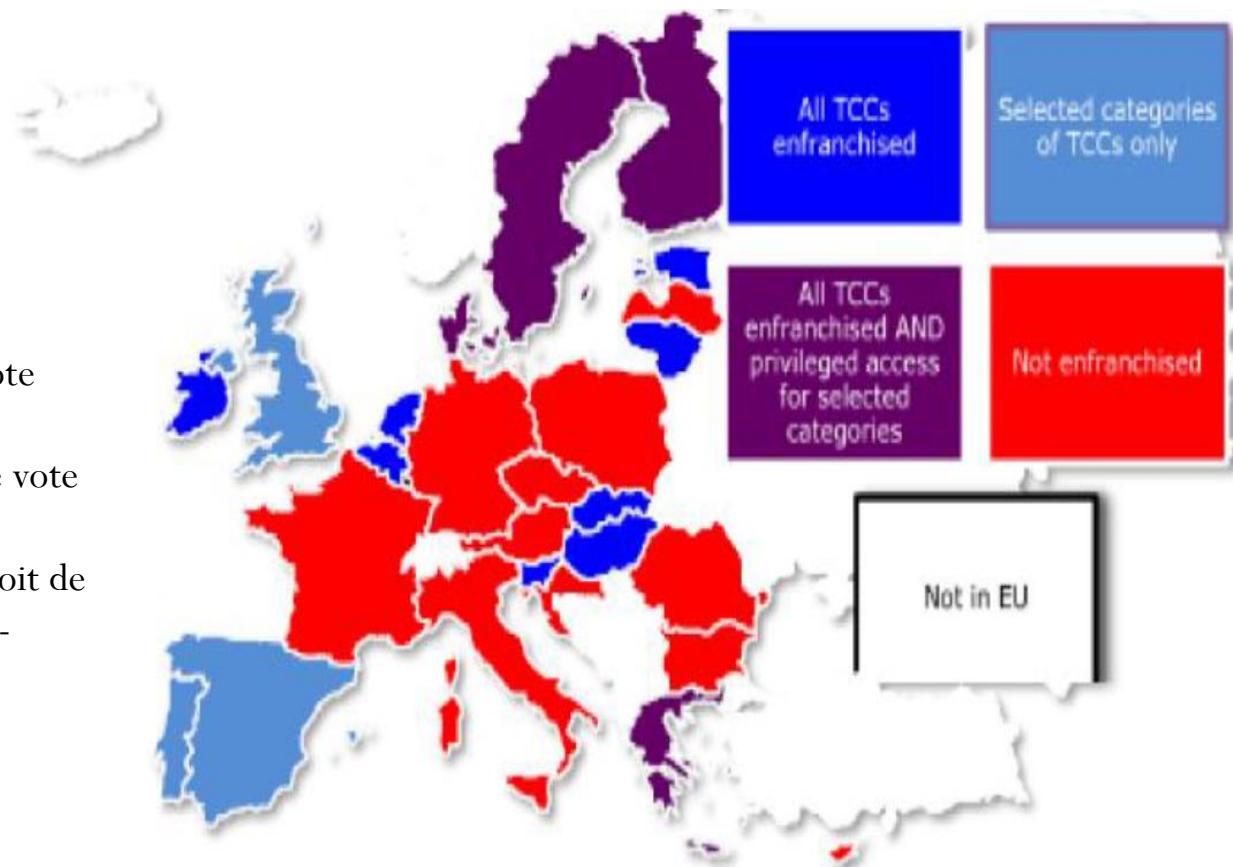
- **Seulement le droit d'être électeur**
- **Période de résidence** dans le pays (3-5 ans)
- **Droit de vote uniquement pour les élections locales.** Exceptions:
 - Suède, Royaume-Uni, etc. (élections régionales);
 - Portugal & Royaume-Uni (élections législatives)

Le critère de la résidence: le cas des étrangers non-européens (non-UE)

❑ Le droit de vote des étrangers non-européens pour les élections locales :

3 types:

- a) Le plus inclusif : droit de vote pour toutes les nationalités
- b) Cas intermédiaire : droit de vote pour certaines nationalités
- c) Le plus restrictif : pas de droit de vote pour les étrangers non-européens



Source: Arrighi et al. 2013. *Franchise and electoral participation of third country citizens residing in the European Union and of European citizens residing in third countries*. (FRACIT Project).

Le critère de l'acquisition de la nationalité

❑ **Classement des régimes de citoyenneté**- Projet MIPEX: www.mipex.eu

- **Variation substantielle des politiques de naturalisation en Europe**: plus facile d'obtenir la nationalité en Suède, Portugal, Allemagne, Belgique, Luxembourg, etc.; politiques plus restrictives en Estonie, Lettonie, Bulgarie, Autriche, Hongrie, etc.

Ranking 2014		Score	Ranking 2014		Score	Ranking 2014		Score
1	 Portugal	86	14	 Ireland	59	27	 Turkey	34
2	 Sweden	73	15	 Denmark	58	27	 Greece	34
3	 Germany	72	16	 Poland	56	27	 Malta	34
4	 New Zealand	71	17	 Iceland	53	27	 Romania	34
5	 Australia	69	18	 Norway	52	31	 Croatia	31
5	 Belgium	69	19	 Italy	50	31	 Hungary	31
7	 Luxembourg	68	20	 Czech Republic	49	31	 Switzerland	31
8	 Canada	67	21	 Spain	48	34	 Austria	26
9	 Netherlands	66	22	 Slovenia	41	35	 Slovakia	25
10	 Finland	63	23	 Japan	37	36	 Bulgaria	21
11	 USA	61	23	 Cyprus	37	37	 Estonia	18
11	 France	61	25	 South Korea	36	38	 Latvia	17
13	 United Kingdom	60	26	 Lithuania	35			

❑ En résumé....

- **Variations importantes en Europe** en ce qui concerne les droits électoraux des étrangers
- **Étrangers européens**: droit d'être électeurs et éligibles aux élections européennes et locales
- **Étrangers non-européens**: le droit de vote dépend du pays d'accueil; dans certains pays, ils ne peuvent voter qu'après avoir acquis la nationalité
- **La Belgique** a accordé le droit de vote aux étrangers non-européens plus tard que d'autres pays, mais la législation belge est plus inclusive (droit de vote pour toutes les nationalités non-européennes) que dans d'autres pays

Question suivante:

Une fois que les étrangers ont accès au droit de vote...

votent-ils dans leur pays d'accueil ?

❑ Vintila (2015) « La citoyenneté européenne et les droits électoraux des étrangers européens dans les États membres de l'UE »

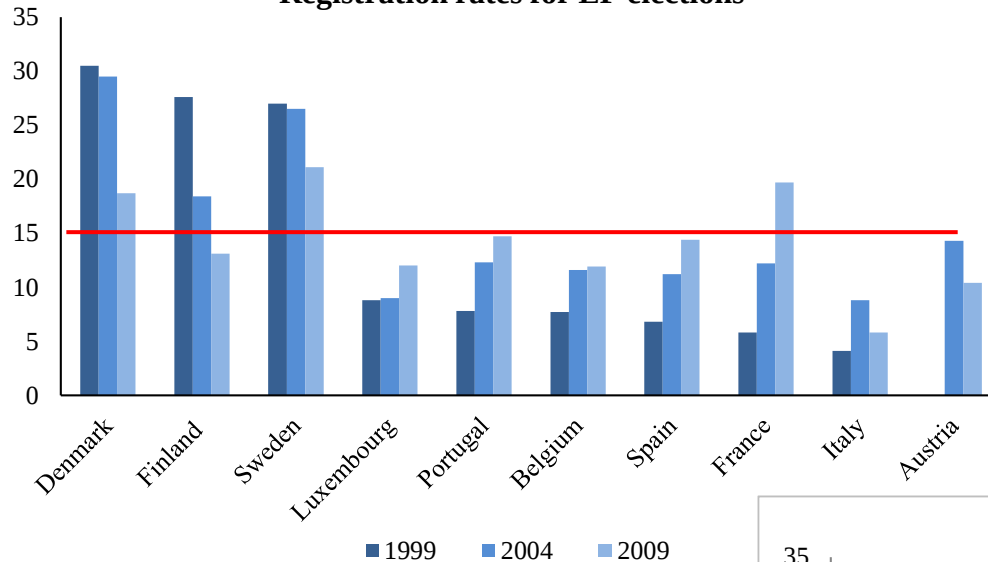
- La participation politique des **étrangers européens** à toutes élections européennes et locales de 1999 à 2013
- **Dix pays d'accueil** : la France, la Belgique, le Luxembourg, l'Espagne, l'Italie, le Portugal, l'Autriche, la Suède, le Danemark, la Finlande

❑ Les étrangers européens ont un très haut potentiel électoral :

- Pour les élections européennes de 2009 :
 - En **France et en Italie**, plus d'un million d'étrangers européens ont eu le droit de vote (dans chaque cas)
 - Près de **2 millions d'étrangers européens** en Espagne
 - Les étrangers européens ont représenté près de **40% de tous les électeurs potentiels** au Luxembourg et plus de **7% en Belgique**

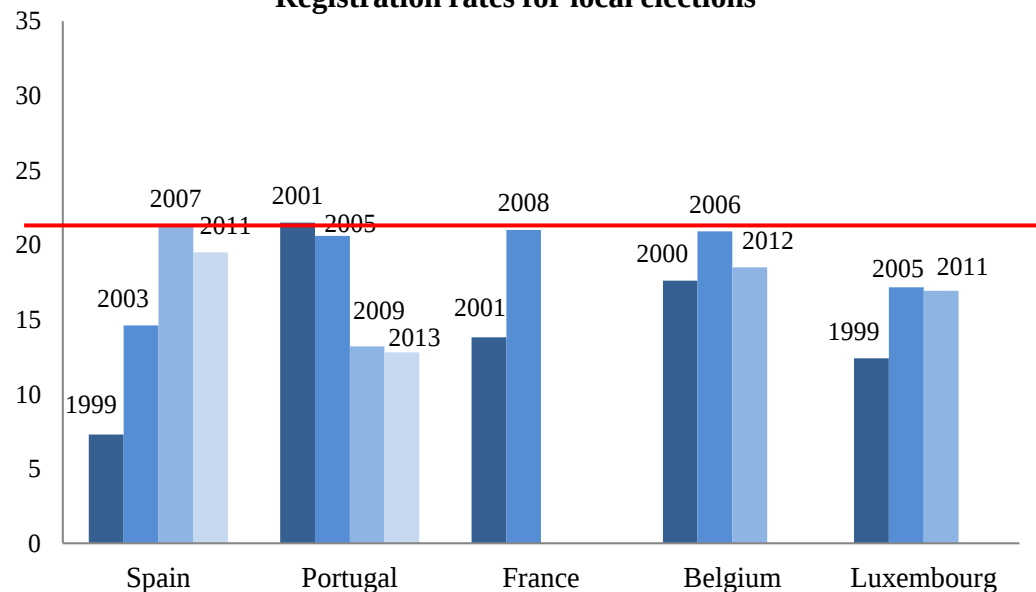
Les étrangers votent-ils dans leur pays d'accueil ?

Registration rates for EP elections



Faibles taux d'inscription...
mais plus élevés pour les élections
locales que pour les élections
européennes

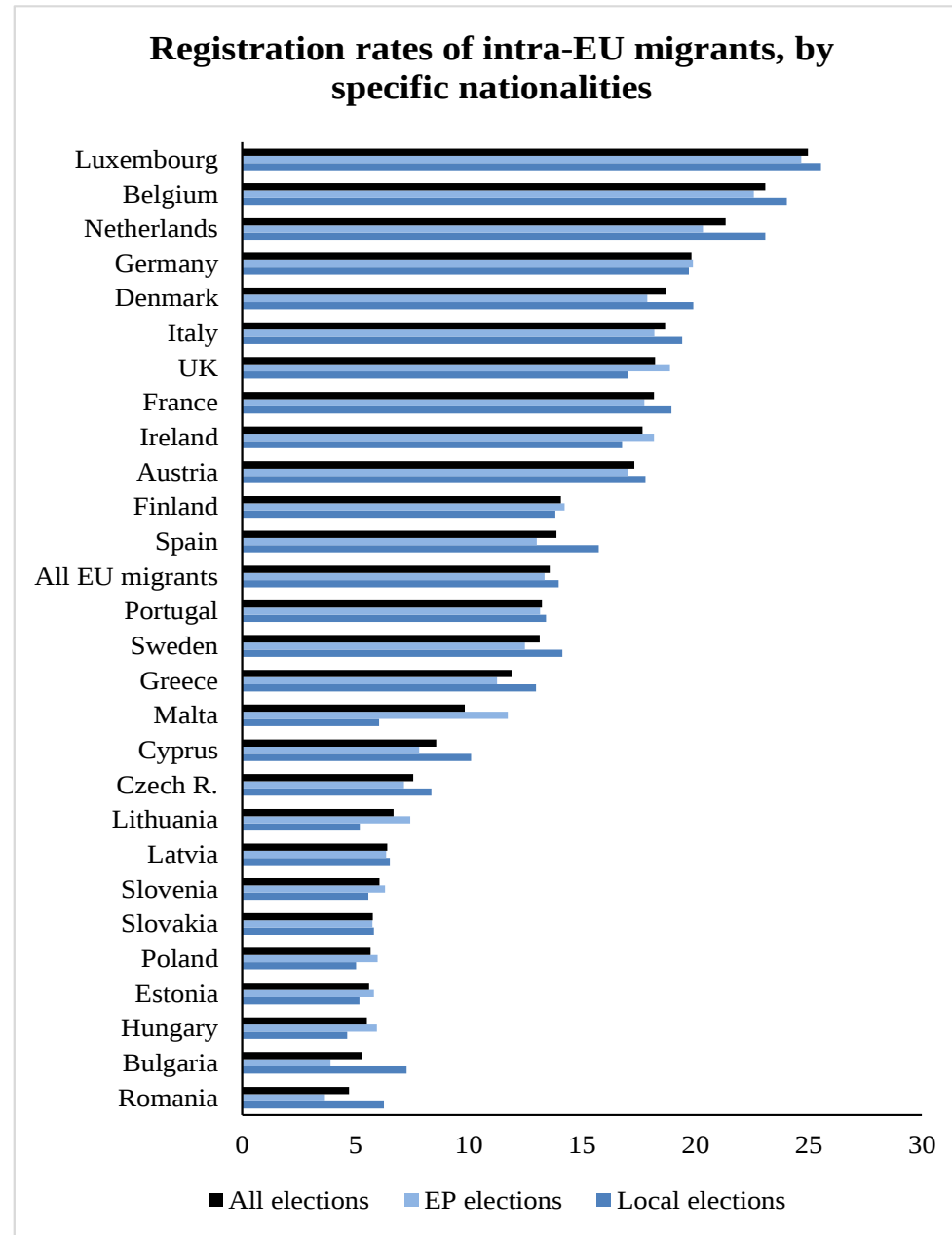
Registration rates for local elections



Les étrangers votent-ils dans leur pays d'accueil ?

Variation des taux d'inscription par nationalité :

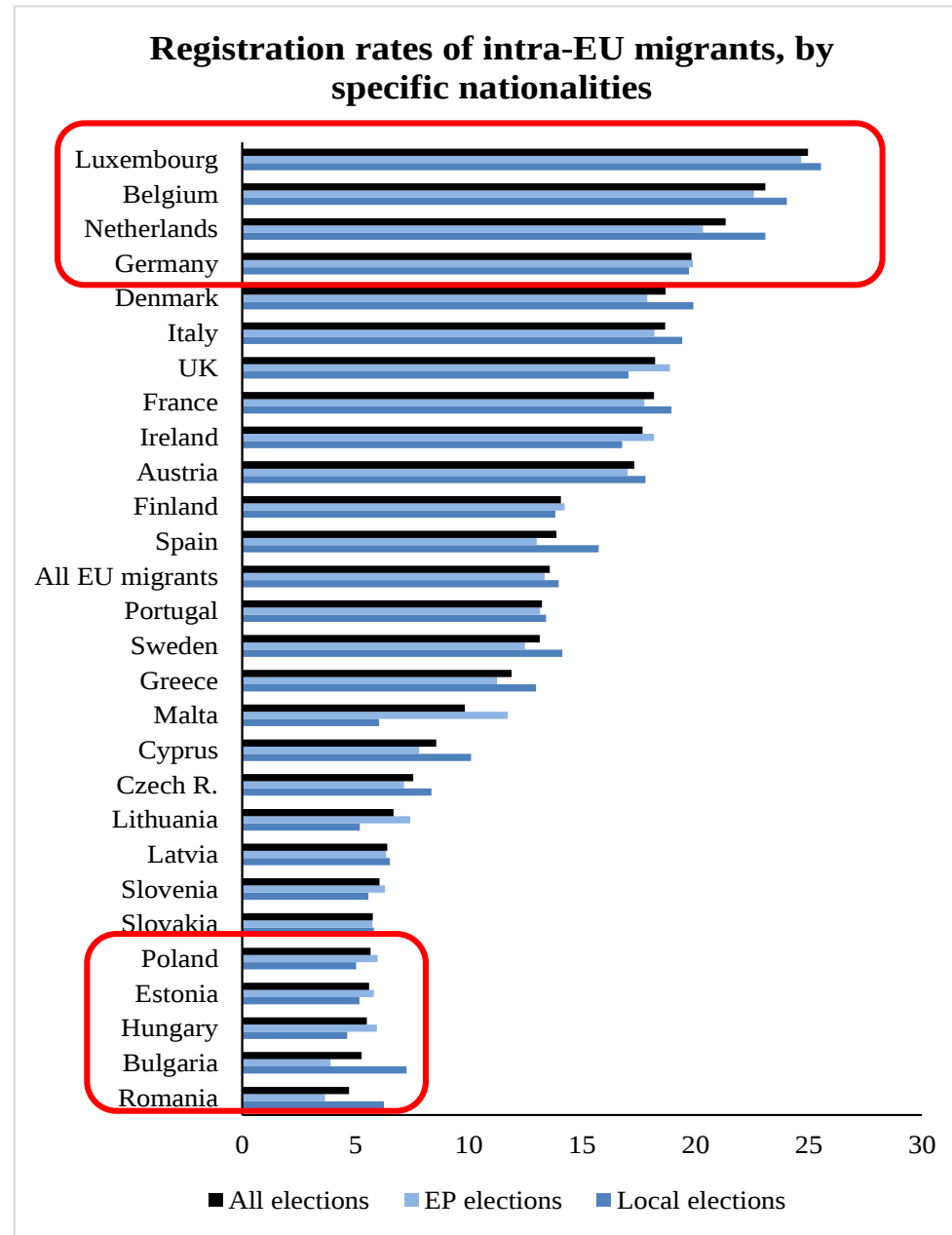
certaines nationalités
participent plus que
d'autres



Les étrangers votent-ils dans leur pays d'accueil ?

Variation des taux d'inscription par nationalité :

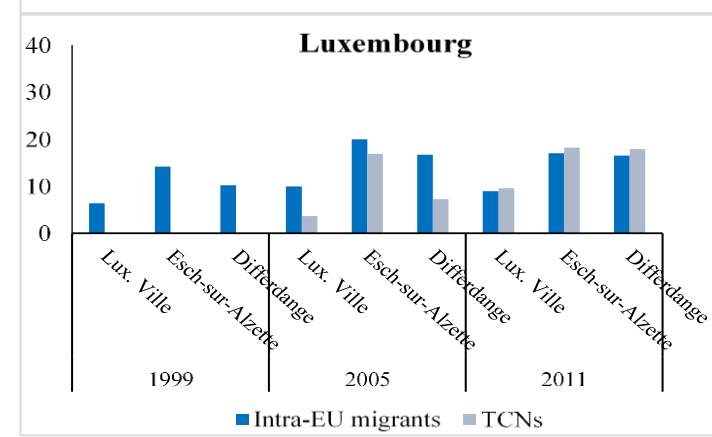
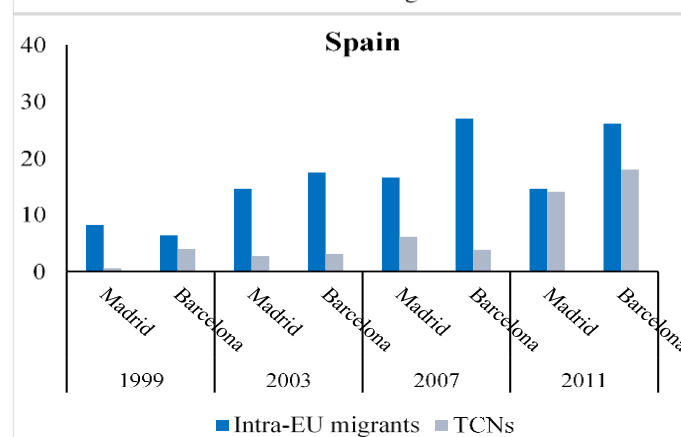
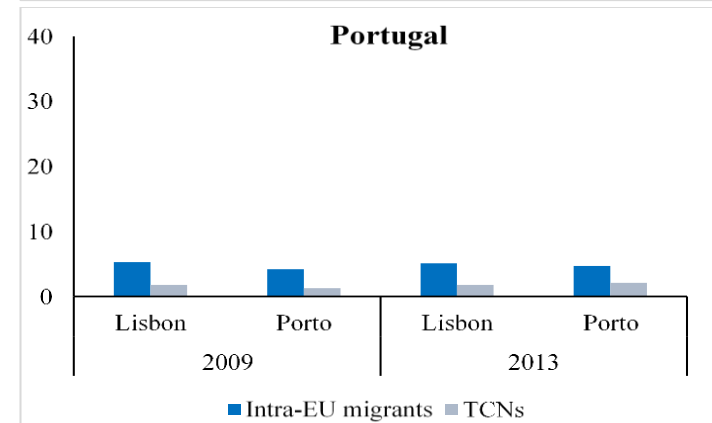
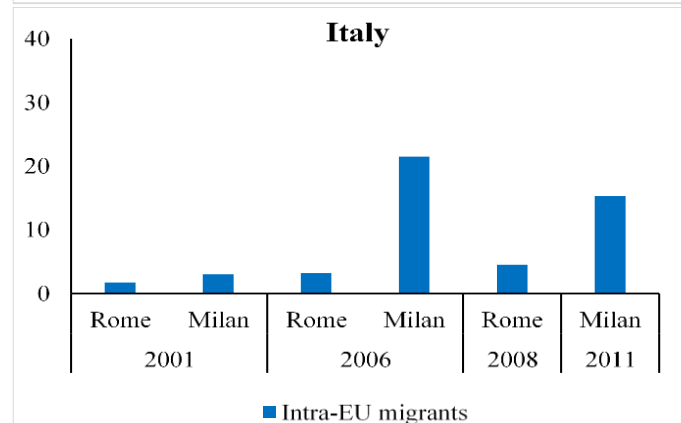
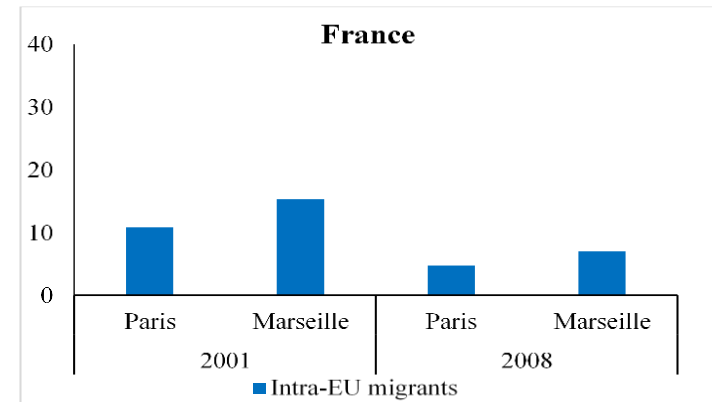
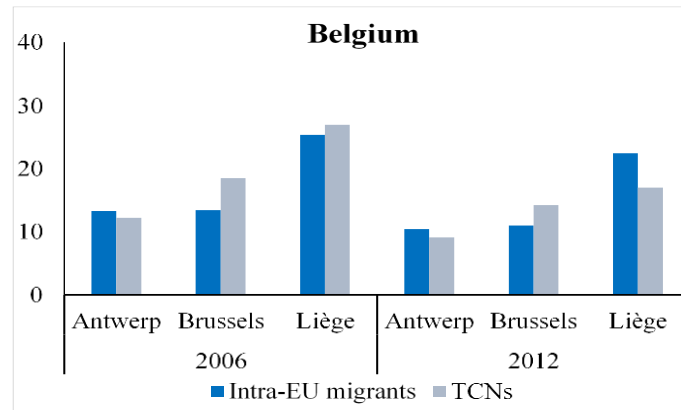
certaines nationalités
participent plus que
d'autres



Les étrangers votent-ils dans leur pays d'accueil ?

**Taux d'inscription
pour les élections
locales :**

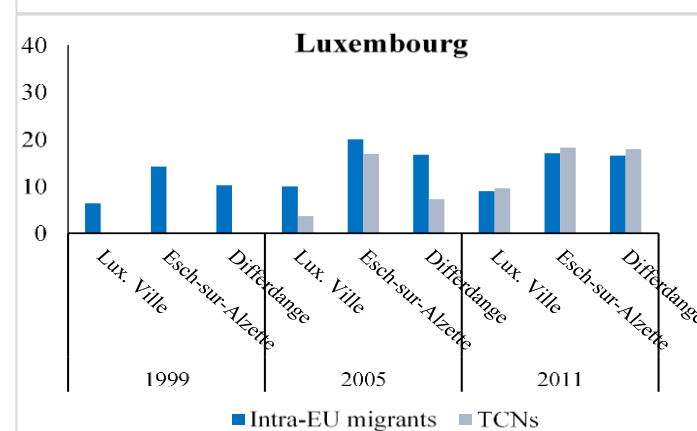
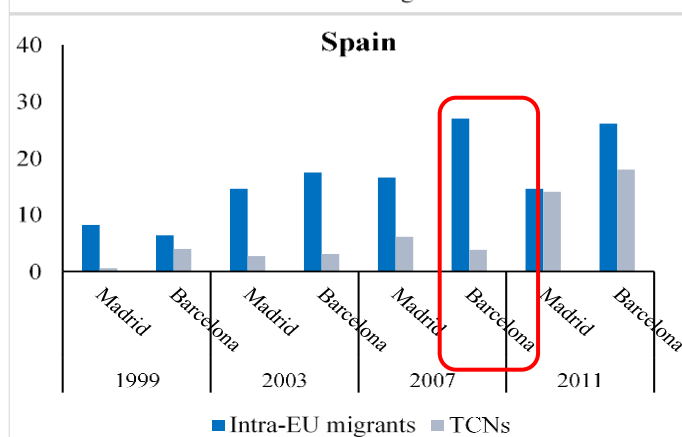
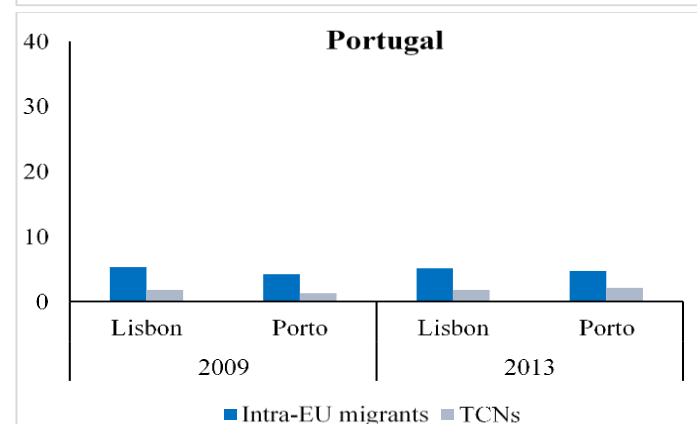
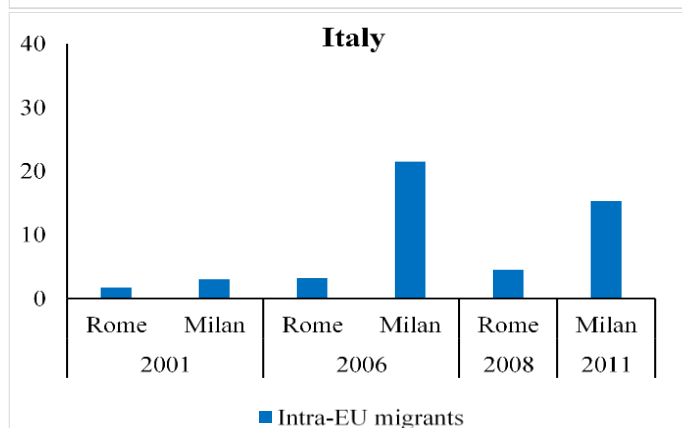
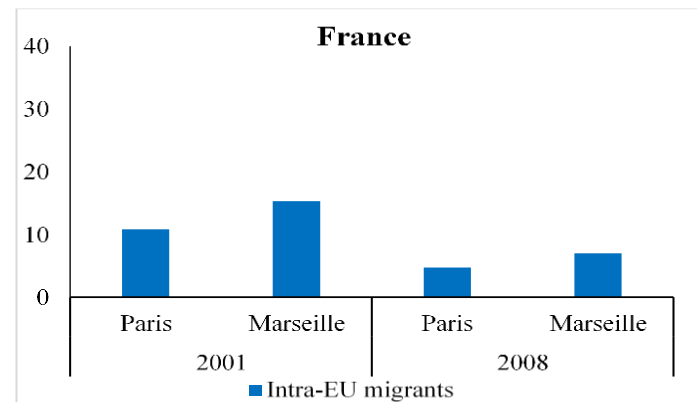
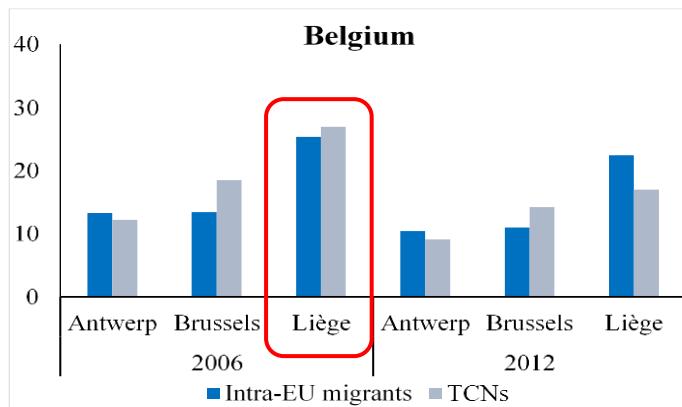
différences selon les
villes



Les étrangers votent-ils dans leur pays d'accueil ?

Taux d'inscription
pour les élections
locales :

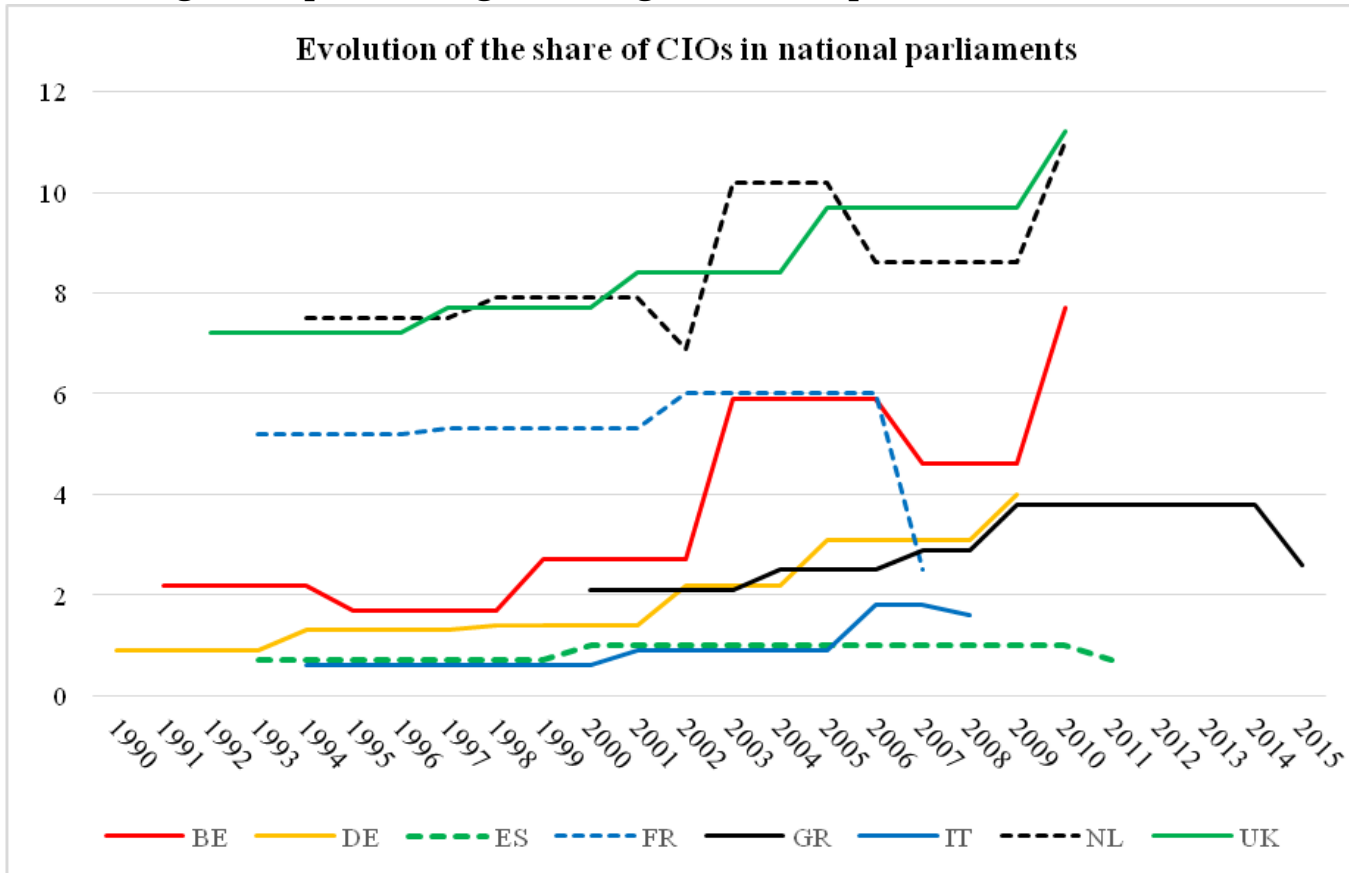
différences selon les
villes



Combien des migrants sont élus comme députés nationaux?

❑ **Project Pathways to Power-** <http://pathways.eu/>. La représentation politique des citoyens d'origine étrangère dans les parlements nationaux de 8 pays européens: la Belgique, les Pays-Bas, la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la Grèce (1990-2015)

Pourcentage de députés d'origine étrangère dans les parlements nationaux, 1990-2015



Plus élevés :

- Pays-Bas
- Royaume-Uni

Plus faibles :

- Espagne
- Italie

Le profil sociodémographique des députés d'origine étrangère

% with University degree

Genre:

- ❑ En Belgique et en Espagne, la plupart des députés d'origine étrangère sont des **femmes**
- ❑ En Allemagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni, la plupart sont des **hommes**

Âge:

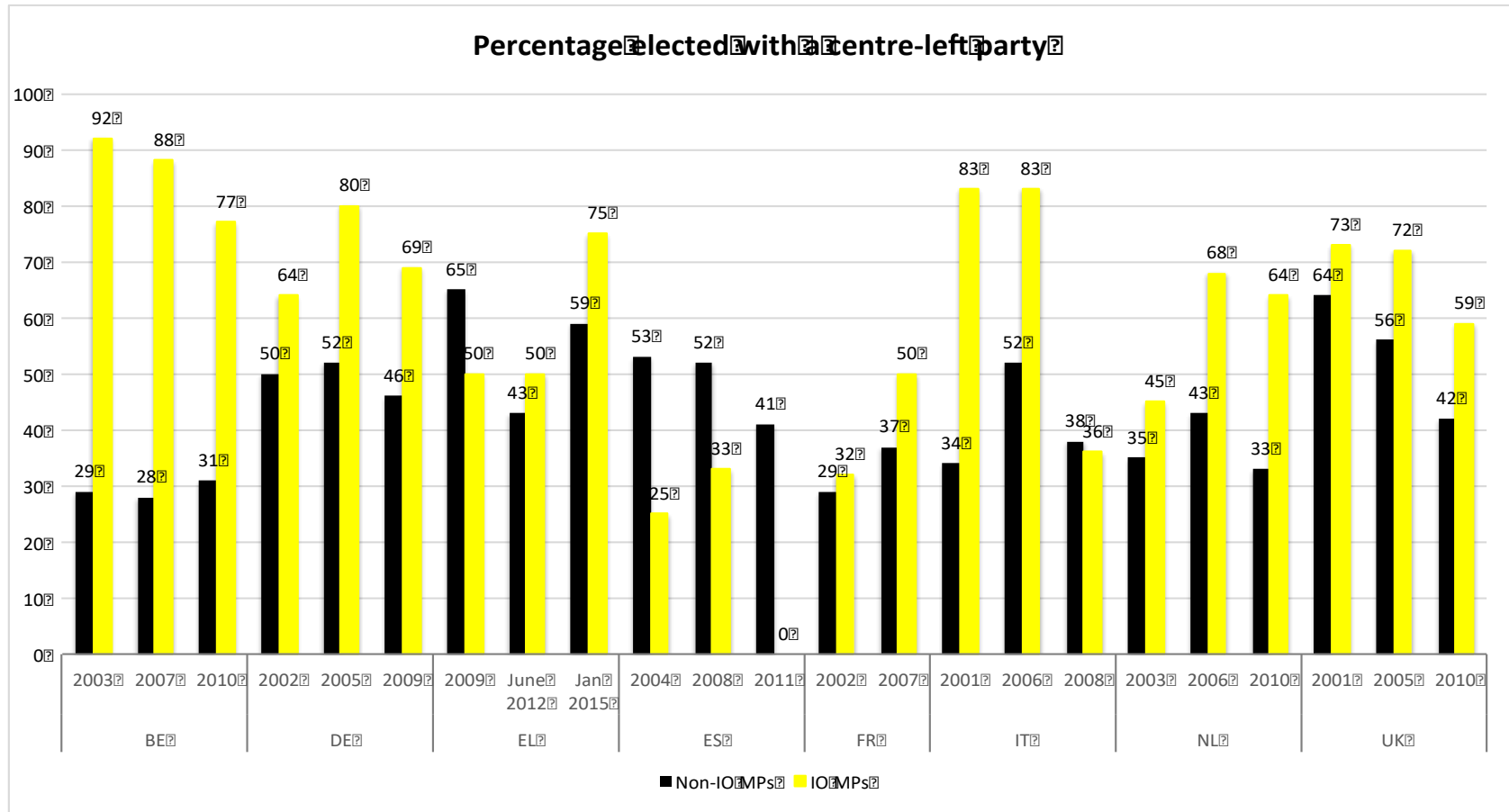
- ❑ Dans la plupart des pays analysés, les députés d'origine étrangère sont en réalité **plus jeunes** que les autres députés (exception: la Grèce et l'Espagne).

Éducation:

- ❑ Dans tous les pays analysés, la grande majorité des députés d'origine étrangère ont un **niveau d'éducation élevé** (diplôme universitaire, master ou doctorat)

		Non-IO MPs	IO MPs
BE	2003	97	83
	2007	95	88
	2010	96	83
DE	2002	80	86
	2005	82	75
	2009	83	81
EL	2009	93	100
	June 2012	90	100
	2015	91	75
ES	2004	90	100
	2008	87	100
	2011	91	100
FR	2002	89	97
	2007	88	94
IT	2001	73	33
	2006	73	75
	2008	69	73
NL	2003	87	91
	2006	87	89
	2010	91	95
UK	2001	78	91
	2005	80	90
	2010	82	89

Le profil politique des députés d'origine étrangère



- ❑ Dans la plupart des pays, les députés d'origine étrangère sont élus avec des **partis de centre-gauche** (sauf en Espagne)
- ❑ Dans la plupart des pays, les députés d'origine étrangère sont élus dans les parlements nationaux après **plus de dix ans d'affiliation dans leurs partis**

Quelques pistes pour encourager l'engagement électoral des citoyens d'origine étrangère

- ✓ Renforcer et généraliser les **actions de sensibilisation** organisées par les communes et les associations
- ✓ Utiliser les **nouvelles technologies** (Facebook, Twitter, etc.) pour informer les étrangers de leurs droits électoraux
- ✓ Utiliser du matériel de sensibilisation (dépliants, affiches, courtes vidéos, spots radio, etc.) dans **différentes langues**
- ✓ Mettre l'accent sur les **contacts directs** avec le public cible
- ✓ Renforcer **le rôle des leaders** reconnus dans leur communauté d'origine
- ✓ **Informers systématiquement** les électeurs potentiels non-belges de leur droit de vote au guichet de l'administration

Droit de vote des étrangers



Merci pour votre attention !

Dr Daniela Vintila (CEDEM, Université de Liège)

Daniela.Vintila@uliege.be

Conférence de IWEPS: Les migrations internationales : discours, perceptions et réalité des faits

Namur, 2018